

115 115

Aujourd'hui le 11^e septembre l'an
 mil sept cent cinquante six, par devant
 moy Maître Jacob Smit avocat et Notaire de la
 Cour de Justice de la Province d'Utrecht et
 et par devant les témoins bas nommez
 sont comparus Mess^{rs} et M^{rs} Jean Vander
 Hagen et Pierre Vander Hagen tous deux
 Docteurs en droit demeurants dans cette ville
 sur la place de S^t Jean dans le quartier
 de l'Eglise de S^t Jean a moy Notaire connus, lesquels
 ont certifié & attesté par ces présentes d'avoir
 parfaitement connu Mons^{rs} Dirk de Ridder
 Et qu'il n'a laissé au jour de son décès
 pour seuls enfans et uniques héritiers
 que Jean Pieter de Ridder, Jacob Henrick
 de Ridder & Justus Willem de Ridder.
 Dont Mess^{rs} les Comparans m'ont
 demandé actes pour valoir ce que de raison
 Ainsi fait et passé a Utrecht en présence
 de Guillaume Dop & Theodore ten Hengel
 comme témoins Johannes Vander Hagen

Petrus vander Hagen

D ten Hengel

Dop.

Jacob Smit Not^{re}